

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2012

Présents : ML. Dubois, L. Rossetti, R. Taponard, G. Bellaton, L. Bourgeois, N. Avrillier, C. Janin, N. Verdeghem, C. Harnay, L. Mougeot, F. Quinson.

Excusés : L. Briançon donne pouvoir à F. Quinson, M. Balain à L. Bourgeois, F. Bérard à L. Rossetti, L. Hapchette à R. Taponard.

Secrétaire de séance : L. Bourgeois

Le CR du Conseil Municipal du 16 janvier 2012 ainsi que l'ordre du jour du présent conseil sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS : prises à l'unanimité.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes :

Lors de sa séance du 29/02/2012, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur une modification des statuts de la CCPA. La nouvelle compétence : « action de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la culture, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse : aide aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national ; et soutien communautaire aux clubs sportifs de haut niveau, aux écoles de sport labellisées » est substituée à l'actuelle compétence « actions de promotion dans les domaines sociaux, culturels et sportifs ». Le CM approuve cette modification des statuts de la CCPA.

Recouvrement des redevances d'assainissement / Convention avec le SIERA :

Le CM prend acte de la réglementation qui n'autorise le SIERA à recouvrer les redevances d'assainissement de la Commune que pour la phase amiable. Il fixe à 3 mois, à compter de la date d'édition des factures, la durée de cette phase amiable, au-delà de laquelle les redevances d'assainissement restant à recouvrer seront transférées dans le budget de la commune et autorise le Maire à signer la convention avec le SIERA.

Cautionnement des emprunts souscrits par LOGIDIA pour la construction de logements au Pré Nouveau :

Pour financer la construction de **4 pavillons locatifs**, LOGIDIA a décidé de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations 2 Prêts pour lesquels la commune de Douvres est sollicitée pour apporter sa garantie partielle. La Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son concours à la condition que le remboursement des emprunts soit garanti solidairement par : la **Commune de DOUVRES** à hauteur de **30 %**, le **Conseil Général de l'Ain** à hauteur de **70 %**.

Le CM donne son accord pour que la Commune de DOUVRES accorde la garantie demandée.

Piste cyclable : attribution d'une subvention d'équipement à des personnes de droit privé :

Le Conseil Général s'est engagé à procéder à ses frais au bornage des parcelles concernées et à effectuer l'acquisition de la plupart des emprises nécessaires à la réalisation de la piste au prix de 0,50 €/m². La commune de Douvres paiera en complément à chaque propriétaire 1,00 €/m² au titre d'une « subvention d'équipement à personne de droit privé ». Le CM donne son accord, dit que la somme est prévue au budget primitif 2012 sur le compte 20421 et fixe l'amortissement de la subvention sur 5 ans à compter de 2013.

FINANCES : Budget « Commune » :

Compte administratif 2011 : en l'absence de Mme le Maire, le CM approuve le compte administratif « Commune » 2011 :

Section fonctionnement :	Dépenses	330 523,56 €
	Recettes	600 549,12 €
	Excédent 2010 reporté :	171 975,99 €
	Résultat de l'exercice :	+ 442 001,55 €

Section d'investissement :	Dépenses	157 568,93 €
	Recettes	501 317,90 €
	Déficit 2010 reporté :	332 054,70 €
	Résultat de l'exercice	+11 694,27€

Le compte de gestion établi par le comptable du trésor est conforme au compte administratif ; il est arrêté au montant de 453 695,82 € et est approuvé par le CM qui autorise Mme le Maire à le signer.

Affectation des résultats :

Le CM approuve le report d'investissement R001 de 11 694,27€ ; l'affectation en réserve d'investissement R 1068 de 35 205,73 € pour financer les restes à réaliser et un report en fonctionnement R002 de la somme restante soit 406 795,82 €:

Décision en matière des taux d'imposition :

Le CM décide de maintenir les taux d'imposition, inchangés depuis 1996 (taxe d'habitation : 13,10%, taxe foncière sur le bâti : 16,46%, taxe foncière sur le non bâti : 55,80%)

Approbation du budget primitif 2012 :

Le Maire propose et le CM approuve que le budget soit voté par chapitre et non par article. Le budget primitif 2012 équilibré (**fonctionnement 930 445,82 € et investissement 970 745,82 €**) est approuvé.

Budget « Assainissement »:

Compte administratif 2011 :

En l'absence de Mme le Maire, le CM approuve le compte administratif « Assainissement » 2011.

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	73 571,56 €
	Recettes	55 370,73 €
	Excédent 2010 reporté :	118 426,25 €
	Résultat de l'exercice:	+100 225,42 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	33 532,79 €
	Recettes	31 338,70 €
	Excédent 2010 reporté :	267,04 €
	Résultat de l'exercice	-1 927,05 €

Le compte de gestion établi par le comptable du trésor est conforme au compte administratif ; il est arrêté au montant de **98 298,37 €** (100 225,42 – 1 927,05) et est approuvé par le CM qui autorise Mme le Maire à le signer.

Affectation des résultats : le CM approuve l'affectation pour **1 927,05 €** en recette d'investissement R1068 et d'une somme de **98 298,42 €** en report de fonctionnement R002.

Budget primitif 2012 : Le budget Assainissement 2012, voté au chapitre et équilibré (fonctionnement **191 398,37 €** ; investissement **92 325,42 €**) est approuvé par le CM.

QUESTIONS DIVERSES :

Permis de construire : M. ALBRUS – Mme TROADEC : maison individuelle ; Commune de DOUVRES : future mairie ; M.et Mme FINDRIHAN : maison individuelle ; M.et Mme ABBAS : maison individuelle ; Melle CHASTAGNAC – M. CHANAL : maison individuelle.

Déclarations préalables : Mme MASSE MANOS : piscine ; M. CACHOT : remplacement abri jardin existant ; M. MOINE Martial : abri bois ; Mme PERNET Martine : enrochement.

Nettoyage des berges de rivières : 35 personnes, enfants et adultes, ont répondu présents, merci à eux. Toujours beaucoup trop de déchets.

Commission bois et chemins : réunion le 31.03.2012 à 8h30 pour le traçage des coupes.

SIERA : la commune de Vaux en Bugey demande son rattachement au syndicat ?

Assemblée générale Départementale du SIEA : samedi 24.03.2012

Comité syndical SBVA : mardi 27.03.2012 à 20h30 à Blyes.

Nathalie Verdeghem est élue Présidente de la batterie-fanfare « Diane des grangeons »

Passage de gros engins Impasse du Moulin : courrier fait au propriétaire concerné.

Ouverture en mai à Ambérieu d'une aire de grand passage pour les gens du voyage.

M. Charvolin : installation de panneaux indicatifs pour sentiers de randonnées (La Vie du Loup).

Clôture de séance à 22h20.